

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022**  
**RIUNIONE DI I 2 E 3 DI GHJUNGU 2022**

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**REUNION DES 2 ET 3 JUIN 2022**

2022 / E2/036

**REPONSE DE MESSIEURS DOMINIQUE LIVRELLI ET GILLES  
GIOVANNANGELI A LA QUESTION DEPOSEE PAR LE GROUPE FA  
POPULU INSEME**

**Objet : soutien aux éleveurs en période de sécheresse**

Réponse de M. LIVRELLI, Président de l'ODARC :

Monsieur le Conseiller,

Il y a deux niveaux de réponse à cette question. Je m'attacherai à répondre au premier niveau, à savoir celui du court terme, et M. Le Président de l'Office Hydraulique pourra nous apporter des perspectives de solutions à moyen terme.

En préambule, je souhaiterais rappeler quelques éléments factuels. Le déficit pluviométrique de fin 2021 et du début de l'année 2022 laisse effectivement envisager un risque important de sécheresse durant l'été. En effet, même si les pluies du mois d'avril 2022 ont permis une amélioration de la situation notamment au niveau du remplissage des infrastructures, elles n'ont pu résoudre le déficit accumulé et la sécheresse des sols reste toujours très élevée dans certains secteurs.

Face à cette situation, cela fait maintenant plusieurs semaines que nous travaillons en étroite collaboration avec l'OEHC et les chambres d'agriculture afin d'anticiper au mieux les difficultés liées au risque de sécheresse pour les élevages insulaires.

Nous proposons de mettre en place un dispositif facilitant l'acquisition de matériel de stockage de l'eau et de transport en citernes en vue d'assurer l'abreuvement des animaux.

En temps normal, ces investissements sont éligibles dans le cadre de la mesure 4.1.2 du PDRC mais à un taux maximum de 40% et selon des modalités assez contraignantes eu égard à la mobilisation des crédits FEADER. Or, afin de rendre la mesure la plus efficace et opérationnelle possible, ces investissements doivent pouvoir se faire très rapidement et donc, dans le cadre d'un allègement administratif des demandes. De plus, compte tenu du contexte économique difficile que subit actuellement la profession agricole avec la flambée notamment de l'alimentation et des intrants, la mobilisation du régime d'aides d'État permet un financement à 60% de ces matériels et donc, un autofinancement minoré pour les bénéficiaires.

Ce dispositif, d'ores et déjà opérationnel, est financé par des crédits de la Collectivité de Corse inscrits au budget de l'ODARC. Les conditions d'éligibilité et le plafond de cette aide sont disponibles sur le site de l'ODARC.

Je vous remercie et je passe la parole à M. Le Président de l'OEHC.

Réponse de M. GIOVANNANGELI, Président de l'OEHC

Merci M. Le Président,  
Monsieur le Conseiller,

Pour compléter la mesure exceptionnelle que vous venez d'annoncer, je tiens à assurer que l'OEHC apportera son entier concours à ce dispositif d'urgence, en mettant à disposition des éleveurs éligibles, des points de ravitaillement d'eau agricole, sur différents sites de ses réseaux d'eau brute, partout en Corse, afin qu'ils puissent remplir les citernes dont ils se seront équipés.

Nous avons également souhaité anticiper le cas le plus défavorable où cette sécheresse continuerait à s'aggraver au cours de cette saison estivale, empêchant les éleveurs de remplir leurs citernes de façon autonome. Face une telle situation, des discussions sont d'ores et déjà entamées avec les SIS 2A et 2B, afin d'étudier la mise en place un dispositif exceptionnel de livraisons ponctuelles d'eau pour les exploitations les plus durement touchées.

En ce qui concerne les solutions de moyen terme, sur les 10 ans à venir, nous avons programmé un investissement de 20 à 30 millions d'euros afin de débiter le déploiement de nouveaux réseaux agricoles sur les territoires suivants :

1/2

- La vallée de Conca (Grossa, Bilia, Sartè) alimentée à partir de l'Ortolu ainsi que la vallée du Rizzanesi et la Plaine de Baracci alimentées à partir du barrage du Rizzanesi. Les potentialités agricoles de ces zones sont très importantes et la plaine de Baracci est classée comme particulièrement vulnérable au titre du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC).
- Le secteur Afa-Appiettu-Col du Listincone en périphérie d'Aiacciu alimenté depuis le droit d'eau sur le Barrage de Tolla, afin de permettre le maintien d'une agriculture en zone urbaine et péri-urbaine et la résistance à l'expansion effrénée des zones commerciales,
- La région du Falasorma pour laquelle l'irrigation est devenue indispensable pour la pérennisation de l'activité agricole dans le contexte de changement climatique. Nous envisageons comme stockages sur ce secteur, une éventuelle réhabilitation du barrage de l'Argentella et le déploiement de réservoirs de grandes capacités.

Mais nous n'oublierons pas également les territoires de montagne, non épargnés par le réchauffement climatique, comme l'Alta Rocca et le Niolu. Nous traiterons leurs problématiques avec une approche un peu différente comparée aux territoires de plaine où l'OEHC est traditionnellement présent.

En effet, ces zones feront l'objet, avec l'aide des communes et intercommunalités, d'études de petites solutions plurielles : petites retenues, forages, réhabilitations d'anciens canaux d'irrigation comme évoquées pour Quenza et Surbuddà dans l'Alta Rocca.

D'autres territoires suivront, mais la méthodologie restera la même que celle que nous déployons depuis maintenant plusieurs mois : un travail concerté avec l'ODARC, les chambres d'agriculture et les collectivités locales pour élaborer, sur chaque territoire, un état des lieux précis des besoins des cultures actuelles et de l'élevage déjà présents.

La réussite de cette démarche permettra à l'OEHC de choisir, par territoire, les meilleures solutions ou combinaisons de solutions, viables et pragmatiques, dimensionnées au plus près des besoins pour les rendre réalisables dans un temps acceptable.

Je vous remercie.